

Septembre 2016

La suite ...

Le dossier sera instruit pendant une durée minimale de 10 mois qui comprend :

- L'avis des administrations
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- **L'enquête publique** (environ 5 mois après le dépôt du dossier) : l'ensemble de la population riveraine du parc sera sollicitée pour se prononcer sur le projet, elle sera avertie par voie d'affichage dans un rayon de 6 km autour du projet
- L'avis de l'inspecteur ICPE
- CDNPS
- Et en conclusion **l'arrêté préfectoral délivrant les autorisations**, nous prévoyons cette dernière pour 2017

Sous réserve des possibilités immédiates de raccordement nous estimons **un début de construction théorique du parc éolien en 2018/2019**.

Nous organiserons des permanences d'information en septembre, ouvertes à tous, le lieu et la date vous seront communiqués par affichage en mairies et dans le journal.

Qui est ABO Wind?

Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service **21 parcs éoliens** en France soit **267 MW d'électricité propre**. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de parcs éoliens «clés en main»**, c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.



Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind **développe** main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. A l'été 2016, ABO Wind a proposé une quatrième action de crowdfunding sur la plateforme de financement participatif Lendosphere pour le projet éolien de Seigny, en Côte d'Or.

Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel **développement durable**.

www.abo-wind.fr

Pour plus d'informations sur l'éolien :



www.cler.org
www.amorce.asso.fr
www.fee.asso.fr



Responsable du projet

Nicolas Mercier
 02.38.52.26.75
mercier@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
 05.34.31.13.43
robin@abo-wind.fr



Le projet éolien déposé

Depuis 2013, la société ABO Wind étudie la faisabilité de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Gayes, Linthelles et Pleurs.

L'instruction par les services de l'État de notre dossier débute cet été. Néanmoins, jusqu'à une obtention d'une autorisation des administrations de construire et d'exploiter le parc éolien le projet reste soumis à modification,

3 années auront été nécessaires avant le dépôt de notre dossier :

La campagne de mesure de vent via l'installation d'un mât anémométrique sur le territoire de la commune de Pleurs installé depuis septembre 2014, il détermine le gisement éolien de la zone et permet d'ajuster le type d'éolienne, leur nombre, leur puissance ;

L'étude environnementale réalisée par le bureau d'étude CERE environnement, et débutée au mois de juin 2014. Elle a permis de caractériser les sensibilités en matière de faune et de flore potentiellement présentes sur l'aire d'étude, et d'ajuster le projet d'implantation des éoliennes en conséquence ;

L'étude paysagère : au regard des sensibilités paysagères répertoriées (monuments, paysage remarquable) elle nous a permis de choisir différents scénarios d'implantations, des photomontages (3 d'entre eux sont présentés dans le présent document) simulant la présence des machines ont été réalisés afin d'affiner notre choix finale ;

Les études acoustiques : effectuées en 2015 en vue de caractériser l'ambiance sonore actuelle, plus particulièrement chez les riverains situés à proximité du projet, elle nous a permis de bien vérifier que notre projet n'occasionnerait aucune pollution sonore.

L'ensemble de ces études font l'objet d'un encadrement réglementaire très strict. C'est elles seules qui ont déterminées l'emplacement final des éoliennes, en concertation avec les propriétaires et exploitant concernés.



Le choix de la machine

Au regard des régimes de vents locaux et des hypothèses de fonctionnement, le choix s'est orienté vers l'éolienne **Vestas V126** :

- Diamètre du rotor de **126 mètres**
- Hauteur de mât de **117 mètres**
- Puissance de **3,45 MW**

Avec 9 machines, la production annuelle du parc est quant à elle estimée à 85 094 MWh, soit la consommation équivalente de **26 592 foyers** (hors chauffage et eau chaude).

Cela permettra **d'éviter l'émission d'environ 24 848 tonnes de CO2** dans l'atmosphère chaque année.



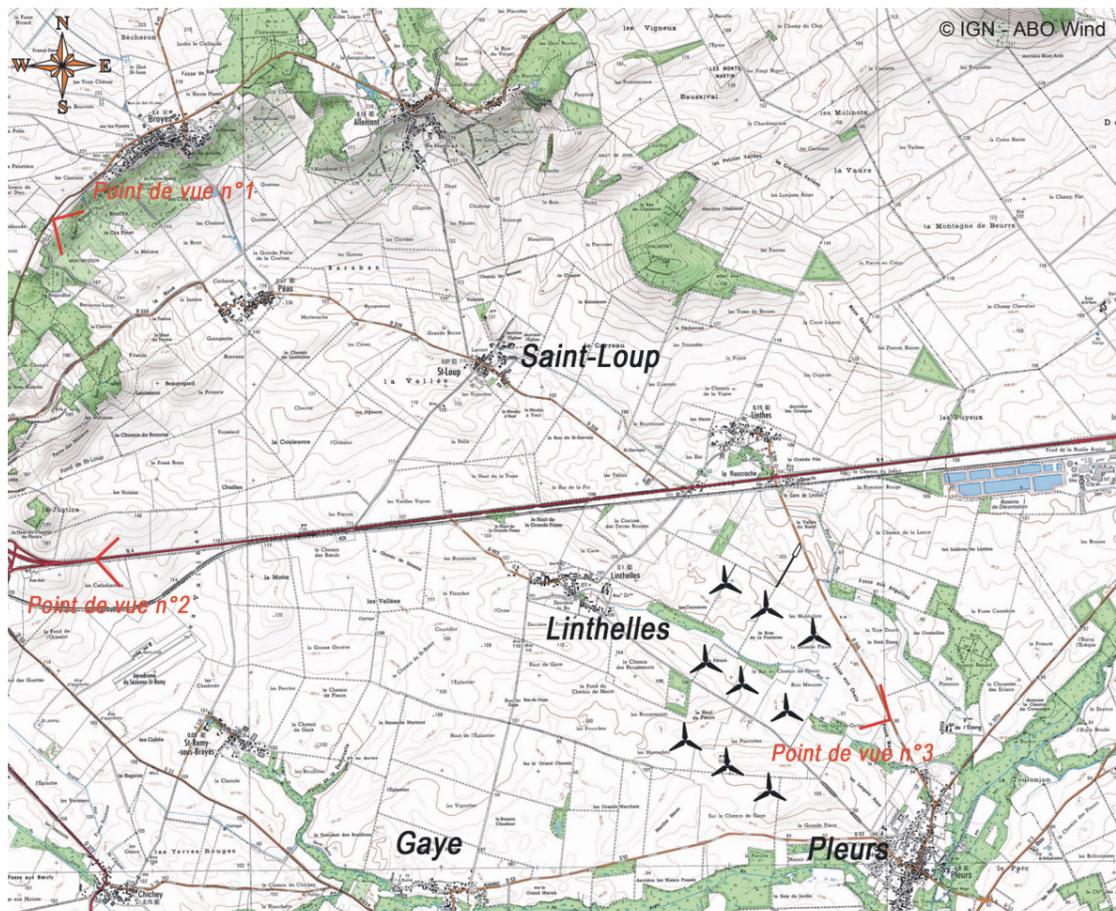
Chronologie du projet

- | Automne 2013 | Hiver 2013-2014 | Printemps 2014 | Automne 2014 | Hiver 2015 | Printemps / Été 2015 | Juillet 2016 | |
|---|---|---|--|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Avis de principe du conseil municipal | <ul style="list-style-type: none"> ■ Signature d'accords fonciers ■ Autorisations administratives ■ Réponses favorables de l'armée, Météo France et de la DGAC | <ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement des études environnementales ■ Bureau d'étude CERE | <ul style="list-style-type: none"> ■ Début de la campagne de mesure du vent : installation du mât de mesure pour une durée de 2 ans | <ul style="list-style-type: none"> ■ Début des campagnes d'études acoustiques et paysagères | <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration des scénarios d'implantation en fonction des premiers résultats d'études | <ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt de la demande d'autorisation unique ■ Partenariat avec l'Association de Valorisation des Coteaux Sézannais | <ul style="list-style-type: none"> ■ Enquête publique puis arrêté d'autorisation unique |

Implantation des éoliennes et points de vue

L'implantation présentée ci-dessous est l'aboutissement de l'ensemble des études évoquées précédemment. Trois axes de réflexions ont néanmoins structurés la disposition du projet de parc :

- **L'avifaune** : une implantation pensée dans le sens des migrations, la plus respectueuse vis-à-vis des corridors écologiques (éloignement de 200 mètres des boisements principaux)
- **Le paysage** : Une implantation claire, et équilibrée (3 lignes parfaites relativement espacées de 3 éoliennes chacune) privilégiant une intégration paysagère favorable vis-à-vis des points de vue des coteaux (avec un alignement orienté vers ces derniers)
- **L'acceptation locale** : une distance des habitations au parc maximisée (l'éolienne la plus proche des habitations est à plus de 1km de celles-ci) et une limitation du nombre des éoliennes vis-à-vis du potentiel de la zone. En effet ce dernier étant théoriquement largement supérieur à 10 machines, nous avons fait le choix d'une implantation de 9 machines seulement, mais qui sont en revanche très espacées les unes des autres.



Photomontages

1 - Vue depuis la route touristique, approche de Broyes, distance 8 Km



2 - Vue depuis la RN 4 sortie de Sézanne, distance 6 Km



3 - Vue depuis la sortie de Pleurs D 205, distance 900 mètres



Par ailleurs, nous étudions actuellement la possibilité de la mise en œuvre d'une participation citoyenne, avec l'éventualité d'une solution d'investissement et de financement locale ouverte aussi bien aux collectivités qu'aux riverains de notre projet.